

Accueil de Loisirs Sans Hébergement
Boulevard Carnot
41700 Cour-Cheverny
TEL : 02.54.79.89.73
Mail : alsh.courcheverny@orange.fr



2020-2021



Organisateur : Mairie de Cour-Cheverny
Direction : ROPERCH Christelle

Lieu: 1 Boulevard Carnot
41700 Cour-Cheverny

Jours et heures d'ouverture:

Mercredis et vacances (Automne, Hiver et Printemps) : Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
Vacances d'été : Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30.

Public accueilli :

Le centre de loisirs accueille les enfants à partir de la maternelle à l'élémentaire (PS au CM2).

Moins de 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants
Plus de 6 ans : 1 animateur pour 12 enfants

Ils sont répartis en deux ou trois groupes d'âge :
Les G1 : de 2 ans ½ à 5 ans PS/MS/GS
Les G2 : de 6 ans à 8 ans CP/CE1
Les G3 : de 9 ans à 12 ans CE2/CM1/CM2

Effectifs:

Jusqu'à 80 enfants

Pour la baignade :

Moins de 6 ans : 1 animateur pour 5 enfants
Plus de 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants

Équipe d'animation:

Direction : ALSH

ROPERCH Christelle (BPJEPS LTP, BAFD, BAPAAT, PSC1, PCIE)

Adjoint de direction :

Animateurs des mercredis :

BOURGEOIS Sébastien (PSC1)
FINOT Thomas (BPJEPS, PSC1)
LAOUBI Djad (BPJEPS LTP, BAFA, PSC1)
MERLIN Carole (PSC1)
ROPERCH Christelle (BPJEPS LTP, BAFD, BAPAAT, PSC1, PCIE)

Accueil périscolaire :

FINOT Thomas (BPJEPS APT, PSC1)
LAOUBI Djad (BPJEPS LTP, BAFA, PSC1)
LE LABOURIER Nadia (CAP petite enfance, PSC1)
ROPERCH Christelle (BPJEPS LTP, BAFD, BAPAAT, PSC1, PCIE)
ATSEMS (CAP petite enfance, Atsem)
LOISEAU SANDRINE (BAFA, PSC1)
PALLEAU LUDIVINE (PSC1)
MERLIN CAROLE (PSC1)
CHOPIN ESTELLE
LE LABOURIER Nadia (CAP petite enfance, PSC1)

Animateurs des vacances :

BOURGEOIS Sébastien (PSC1)
FINOT Thomas (BPJEPS, PSC1)
MERLIN Carole (PSC1)

ROPERCH Christelle (BPJEPS, BAFD, BAPAAT, PSC1, PCIE)

Accueil périscolaire des vacances LE LABOURIER Nadia (CAP petite enfance, PSC1)
LOISEAU Sandrine (BAFA, PSC1)
BOURGEOIS Sébastien (PSC1)
CHOPIN ESTELLE

SOMMAIRE

I.	Introduction	
	a. Carte d'identité	P.4 à 6
	b. Tarif	P. 6 à 7
	c. Trombinoscope	P. 8
II.	Cadre du projet	
	a. Intentions éducatives	P. 9 à 11
	b. Équipe Pédagogique	P. 11 à 14
	c. Règle de vie	P. 14 à 15
III.	Vacances, Mercredis et APS	
	a. Objectifs généraux	P. 15 à 19
	b. Activités	P. 19 à 20
	c. Outils d'évaluation	P. 20
IV.	Outils	
	a. Fiche de suivi sanitaire	P. 21
	b. Fiche de projet et numéros utiles	P. 21

I. Introduction

Signalétique :

L'organisateur	Dénomination	Mairie		
	Adresse	1 place de la République 41700 Cour-Cheverny		
	Téléphone	02.54.79.96.38		
Le centre	Dénomination	Accueil de Loisirs		
	Téléphone	02.54.79.89.73/06.72.98.27.30		
	Horaires	Mercredi	De 7h30 à 18h30	
		Vacances scolaires	De 8h00 à 18h30	
		APS matin	De 7h30 à 08h35	
		Pause méridienne	De 12h15 à 13h45	
APS soir		De 16h15 à 18h30		
Les enfants	Effectif moyen	Centre de Loisirs mercredi	50 enfants	
		Petite vacances	90 inscrits	
		Grandes vacances	135 inscrits	
		APS matin	35 enfants	
		APS soir	70 enfants	
		Pause méridienne		
	Âge des enfants	Accueil de Loisirs	De 3 à 12 ans	
		APS	De 3 à 12 ans	
		Pause méridienne	De 3 à 12 ans	
La structure	Accueil de Loisirs	Accueil de Loisirs Paul Renouard		
		Adresse	1 b Boulevard Carnot 41700 Cour-Cheverny	
		Téléphone	02.54.79.89.73	
	1 coordonnateur enfance jeunesse	Titulaire du BPJEPS LTP, PSC1		
L'encadrement	1 directeur	Titulaire du BPJEPS LTP, BAPAAT, BAFD, PSC1, PCIE		
	1 directeur adjoint	Titulaire du BAFA, stagiaire BAFD		
	10 animateurs	Titulaire du BPJEPS, BAFA, CAP petite enfance, ATSEM		
	3 animateurs	Sans qualification animation		

NOM : Accueil de Loisirs Sans Hébergement.
N°ORGANISATEUR : 041ORG0354
ADRESSE : Mairie. 1, place de la République
41700 Cour-Cheverny
Tel : 02 54 79 96 38 – 02 54 79 89 73/06 72 98 27 30
Courriel : alsh.courcheverny@orange.fr
IMPLANTATION : 1 boulevard Carnot 41 700 Cour-Cheverny

L'ALSH fonctionne avec le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales.

LES LOCAUX :

1 cuisine
1 salle restauration (80 couverts)
2 salles d'activités
1 dortoir
1 salle informatique
1 régie pour le rangement du matériel
1 bureau pour le directeur et l'équipe
1 sanitaire handicapé
2 blocs sanitaires garçons/ filles séparés

LES EXTÉRIEURS :

Ils se composent :

D'une cour fermée comprenant un terrain de football, de handball, panier de basket, des tables de ping-pong, deux préaux et des arbres permettant l'accès à des coins ombragés.

D'un jardin pédagogique, d'un bassin d'observation ainsi que d'une cabane.

L'ensemble est aménagé en fonction de la sécurité et du bien-être des enfants.



L'EQUIPE :

- 1 animateur territorial, directeur de l'ALSH.
- 4 animateurs diplômés (BAFA, CAP petite enfance)
- 2 animateurs non diplômés
- 1 responsable restaurant scolaire (personnel du restaurant communal)

En fonction des effectifs, le recrutement de personnel vacataire est prévu (animateurs, stagiaires, BAFA/BAFD, ATSEM).

LES ENFANTS : Nous accueillons les enfants de 2 ½ à 12 ans.

Fréquentation moyenne :

Petites vacances scolaires : de 30 à 50 enfants

Vacances d'été : de 50 à 80 enfants.

Mercredis : De 45 à 55 enfants.

OUVERTURE : Le centre accueille les enfants toute l'année durant les vacances scolaires.

Inscription à la journée pendant les petites vacances, à la semaine en période estivale.

Horaires d'accueil : de 8h00 à 18h 30 l'été et les petites vacances et 7h30 à 18h30 pendant les mercredis.

Quelques chiffres :

Nombre de jours d'ouverture possibles en 2020/2021 :

Vacances et mercredis :

Toussaint : 10 jours

Février : 10 jours

Avril : 10 jours

Juillet : 17 jours

Août : 0 jours

Total : 47 jours d'ouverture en 2020/2021. Mercredis : 35 mercredis en 2020 / 2021

Modalités d'inscription et tarifs :

Les inscriptions se font directement au centre de Loisirs auprès de la responsable. Les dates et jours sont indiqués lors de la remise du planning. Tous les documents nécessaires à l'inscription sont disponibles en téléchargement sur le site internet de la commune « www.cour-cheverny.com »

Une facture est envoyée aux familles à chaque fin de séjour, le tarif est calculé sur la base du quotient familial.

Les moyens de paiement acceptés : Chèque vacances, numéraire et chèque libellé à l'ordre du trésor public.

TROMBINOSCOPE



Nadia
Accueil Péricolaire



Ludivine
Responsable Restaurant Scolaire



Sandrine
Accueil Péricolaire



Carole
Animatrice G1



Alex
Animateur G1



Christelle
Responsable et Animatrice G2/G3



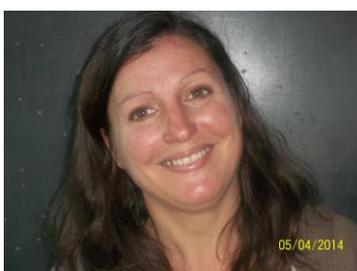
Thomas
Animateur G2/G3



Sébastien
Accueil périscolaire, animateur
Le mercredi



Djad animateur mercredis
Coordinateur enfance jeunesse



Sophie ATSEM



Maryline Agent technique

Manon ATSEM

II. Cadre du projet

a. Intentions éducatives

Le Centre de Loisirs est une structure qui répond à des besoins importants pour les parents, besoin de garde, besoin de sécurité pour leurs enfants, mais aussi et surtout à des besoins d'éducation, d'apprentissage de la vie quotidienne et de loisirs collectifs.

Il doit prendre en compte l'enfant en tant qu'individu, à part entière, pour lui permettre d'exprimer ses envies, ses choix et les partager avec les autres.

L'enfant est au centre des préoccupations de tous les membres de l'équipe d'animation, pour l'aider à se construire et l'amener à devenir auteur et acteur de ses vacances.

Ainsi, l'équipe d'encadrement mettra tout en œuvre pour que l'enfant passe des vacances les plus agréables possibles.

Le projet pédagogique de l'ALSH est issu d'une réflexion collective définissant des objectifs éducatifs et les moyens nécessaires pour les atteindre durant le séjour.

Ce projet est une aide et une référence permanente pour les animateurs.

Le projet pédagogique, présentant les objectifs généraux et les moyens à mettre en place, est traduit en projet de fonctionnement. Il permet de lutter contre tout ce qui pourrait être occasion de repliement, d'ennui et d'insécurité. La cohésion de l'équipe nécessite le dépassement de soi, l'intérêt et l'écoute de l'autre. La construction réfléchie du projet pédagogique nécessitant une adaptation permanente des activités est garante d'une plus grande maîtrise du bon déroulement d'un séjour.

Le projet éducatif traduit l'engagement de l'organisateur, les principes et les priorités qui guident son intervention dans la sphère éducative et qui valent pour tous les types et temps d'accueil organisés.

Ce document prend en compte les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs.

Il s'agit d'un document pluriannuel qui fixe les objectifs adaptés au contexte local, ainsi que les moyens envisageables pour les mettre en œuvre.

La commune souhaite que chaque enfant devienne un citoyen à part entière, engagé, critique et qu'il soit acteur de son environnement et de celui dans lequel il évolue.

LES INTENTIONS ÉDUCATIVES DE L'ÉQUIPE

Le centre de loisirs est avant tout un lieu dédié aux loisirs, à la détente, à la découverte et à l'expérimentation de nouvelles relations interpersonnelles. En réfléchissant sur le sens même des vacances, nous pourrions adapter au mieux notre méthode de travail et les objectifs que nous souhaitons atteindre.

Après réflexion et concertation, l'équipe définit le centre de loisirs, comme suit :

- un lieu source de loisirs pour les enfants et les jeunes, offrant un cadre et des moyens d'action variés,
- un espace de découvertes et de créations, permettant à l'enfant de s'épanouir, d'apprendre, de vivre la réalité collective avec ses pairs, de faire l'expérience de l'autonomie, d'agir pour lui-même et avec les autres,
- un espace de rencontre avec les parents, qui leur permettra de s'investir à leur manière dans la vie du centre, de manière régulière, ou tout simplement en prenant le temps de discuter avec l'équipe.

De fait, l'équipe entend promouvoir à travers les actions du centre de loisirs les points suivants :

Pour l'enfant

- Permettre aux enfants de vivre leur temps de loisirs dans un cadre épanouissant :

- en offrant des conditions d'accueil adaptées au public,
- en assurant une présence sécurisante et en facilitant les relations interpersonnelles,
- en proposant une programmation riche et variée qui tient compte du rythme de l'enfant.

➤ S'enrichir dans l'apprentissage de la vie collective :

- en développant des comportements de solidarité, de coopération, d'entraide et de tolérance,
- en privilégiant des activités d'échange, permettant aux enfants de valoriser leurs compétences,
- en agissant directement sur son environnement, par la concertation avec les autres enfants et l'équipe d'encadrement.

➤ Développer l'apprentissage de l'autonomie :

- en donnant la possibilité à l'enfant de faire des choix individuels et collectifs,
- en laissant le droit à l'enfant de faire ou de ne pas faire,
- en mettant en place des lieux et des temps permettant à l'enfant d'agir avec ou sans l'aide directe de l'adulte,
- en proposant des activités par lesquelles l'enfant pourra expérimenter et découvrir ses capacités physiques et intellectuelles.

Pour les parents

Afin de permettre à l'enfant de se développer dans un environnement éducatif cohérent, l'équipe d'animation a choisi d'accorder une importance particulière à l'intégration des parents dans la vie du centre.

Nous pensons que les parents ont un rôle à jouer dans la vie quotidienne de la structure. Nous devons établir un réel rapport de confiance entre les parents et l'équipe pédagogique, pour être le plus proche possible des besoins et des attentes des enfants.

Nous avons la volonté de tisser et de resserrer des liens avec les familles et ainsi de favoriser des activités communes.

Pour ce faire :

➤ Permettre aux parents de trouver un mode de garde satisfaisant :

- en offrant une qualité de service et des horaires adaptés,
- en étant à l'écoute permanente de leurs attentes.

➤ Permettre aux parents de trouver un lieu d'éducation complémentaire :

- en assurant un travail cohérent au service de l'enfant en lien avec sa réalité familiale,
- en facilitant les échanges au moment de l'accueil et du départ de l'enfant.
- en organisant des temps d'accueil conviviaux pendant le séjour

➤ Favoriser l'implication des parents dans la vie du centre :

- en les associant aux actions organisées,
- en créant un lien privilégié avec l'équipe d'encadrement.
- en organisant des expositions, des fêtes, des mini spectacles auxquels les parents sont invités.
- en organisant des journées parents / enfants

Pour la structure :

- Assurer une image de qualité de notre service.
- En répondant au plus près aux attentes et besoins locaux.
- En valorisant auprès des habitants et des élus notre travail et notre mission.

Pour l'équipe d'encadrement

- Permettre à chacun de s'épanouir dans son travail :
- en s'assurant que le cadre est valorisant pour tous les employés,
- en permettant à chacun de progresser dans sa vie professionnelle (formation, conseils, échanges...),
- en garantissant une cohésion d'équipe au service du projet de structure.

Modalités d'inscription et tarifs :

Les inscriptions se font directement au centre de Loisirs auprès de la responsable. Les dates et jours sont indiqués lors de la remise du planning. Tous les documents nécessaires à l'inscription sont disponibles en téléchargement sur le site internet de la commune « www.cour-cheverny.com »

Une facture est envoyée aux familles à chaque fin de séjour, le tarif est calculé sur la base du quotient familial. Les moyens de paiement acceptés : Chèque vacances, numéraire et chèque libellé à l'ordre du trésor public.

b. Équipe Pédagogique

L'équipe pédagogique

Notre rôle éducatif au sein du centre de loisirs se pose en complémentarité des parents et de l'école. L'enfant étant au cœur de notre action, chaque temps de vie (accueil, activités, vie quotidienne, siestes, repas, toilettes...) prend en compte l'enfant dans sa singularité et ses spécificités. Motivée par des valeurs de respect, de développement, d'épanouissement individuel, d'échange collectif, de créativité et d'enrichissement constant, l'équipe s'attache à travailler en permanence au service de l'ENFANT.

S'occuper d'enfants est un engagement très important empreint de responsabilités qui témoigne de la confiance accordée (élus, équipe de direction et parents...)

Préparation :

Pour les mercredis :

- Une réunion de préparation des activités et une réunion de bilan et d'échange pédagogiques sont organisées entre chaque période de vacances.

Pour les vacances de novembre, février et d'avril :

- 1 journée de préparation est organisée, un samedi avant le début de chaque séjour.

Pour les vacances d'été :

- 1 journée ½ de préparation avant le séjour.

Des réunions sont programmées un soir par semaine lors des séjours.

Des réunions de bilan et d'évaluation également sont programmées pour le personnel en stage pratique BAFA en milieu et fin de séjour par la direction.

RÔLE DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION

- Être à l'écoute, disponible et compréhensif vis à vis des enfants,
- L'animateur a une tenue propre et adaptée à l'animation, ses chaussures sont donc confortables (type baskets),
- Il est bienveillant. Il se montre à l'écoute des besoins de tous,
- Il fait preuve de ponctualité : l'heure d'ouverture du public ne peut être l'heure d'arrivée de l'animateur,
- Le téléphone n'est à utiliser qu'en dehors du centre ou sur des temps de pause,
- L'animateur est force de proposition et les fait varier,
Il est présent auprès des enfants. Il sait comment varier « le jouer avec/le faire jouer/le donner à jouer/le laisser jouer » et à quel moment. Lorsqu'il laisse jouer, il reste en lien avec les enfants, **ce n'est pas un gardien de cour. Il discute et s'efforce de créer un relationnel avec eux.**
Un animateur ne cesse d'être en apprentissage. De ce fait, il se remet en question et cherche à faire évoluer sa pratique. Il connaît ses besoins et sait où sont ses limites. **Il est ouvert à la critique constructive,**
- Respecter le rythme de l'enfant,
- Encadrer les enfants autour d'activités multiples,
- Faire partie de l'équipe d'animation, c'est à dire :
 - participer de façon active aux réunions, échanger des idées,
 - discuter et élaborer des projets avec les autres animateurs,
 - donner son avis sur l'organisation des journées,
 - faire part d'éventuels problèmes rencontrés que ce soit avec les enfants, les animateurs ou bien avec l'équipe de direction,
 - être garant de la sécurité physique et affective de l'enfant,
 - le professionnalisme : pour assurer ses fonctions avec responsabilité, efficacité et discernement,
 - le respect : des enfants, des familles, de l'équipe,
 - le dynamisme : pour être disponible et ouvert tout en étant force de propositions.

SES OBLIGATIONS

Vie au sein du centre

- Respecter les enfants et leurs parents ainsi que tout le personnel du centre,
- Respecter les horaires,
- Porter une tenue vestimentaire adaptée à la pratique d'activités de plein air,
- Ne pas consommer d'alcool ou de produits stupéfiants sur le lieu de travail,
- Ne pas utiliser de portable pendant les heures de travail pour des motifs privés,
- Ne pas fumer ou vapoter dans les locaux du centre de loisirs,
- Préparer et concevoir son projet d'animation, son projet d'activité,
- S'assurer du bon déroulement de son activité et de la sécurité des enfants.

Lors des activités

- Avoir préparé son activité à l'avance,
- Participer aux diverses sorties du centre (piscine, sorties diverses...)
- Ne pas laisser les enfants sans surveillance.

Sécurité

- Un exercice d'évacuation doit être organisé avec chaque nouveau public et être consigné sur le registre de sécurité prévu à cet effet (déroulement, le temps ...)
- Cet exercice a pour but :
 - d'informer (reconnaissance du signal sonore et des circuits d'évacuation)
 - d'entraîner (acquérir les bons réflexes et un comportement évitant toute panique)
 - de vérifier le bon état des installations
 - formateur pour les animateurs
 - de vérifier qu'aucun enfant ne reste dans les locaux en dehors des heures d'activités (sans oublier de vérifier les sanitaires)
- Chaque animateur sort avec sa feuille de présence et rassemble son groupe au point de sécurité afin de faire l'appel rapidement.
- Ne pas prendre ses affaires ni celles des enfants durant l'exercice.

Déplacement en transport :

Le chauffeur de bus est responsable du transport des enfants.

- Il est sous la responsabilité du directeur,
- même taux d'encadrement, le directeur désigne un chef de convoi qui sera responsable du voyage, son rôle consiste à s'assurer de la conformité du transport et au bon déroulement (liste des enfants, connaissance du trajet, règles de sécurité, ceinture...)
- un animateur présent à chaque issue,
- pas de sac dans les allées
- s'assurer que le chauffeur respecte ses obligations professionnelles et le code de la route (respect de la limitation de vitesse, pas de téléphone au volant, pas de consommation de stupéfiant ou d'alcool)

Déplacements à pied :

- hors agglomération (ni trottoir, ni accotement) : en colonne un par un, du côté gauche dans le sens de la marche et face aux véhicules,
- en groupes : à droite de la chaussée comme un véhicule,
- très gros groupe : divisé, chaque élément ne doit pas dépasser une longueur supérieure à 20 mètres et séparé par 50 mètres,

Agents de service :

Au sein du service, un agent en charge de l'entretien est toujours réquisitionné. Il doit s'assurer de la bonne tenue de l'accueil de loisirs.

Toutefois, lors des accueils du matin et du soir, cet agent est au même titre que les animateurs, chargé d'assurer en priorité la surveillance des enfants.

Rôle de l'équipe de direction :

- La conception et la mise en œuvre du Projet éducatif et pédagogique,
- L'encadrement et la gestion de l'équipe d'animation, le recrutement des personnes pédagogiques en accord avec la collectivité,
- La gestion du budget au quotidien et donc des dépenses liées au fonctionnement de l'accueil de loisirs, dans le respect du budget prévisionnel,
- L'information et l'accueil des familles,
- Le développement des relations de travail.

L'équipe de direction est à l'écoute de tous et favorise la cohésion de l'équipe. Elle peut intervenir auprès des enfants comme auprès des familles en cas de difficultés. Elle assure également la gestion des stagiaires accueillis.

c. Règles de vie

Chacun se doit de :

- Respecter la sécurité physique, morale, affective et matérielle de soi et des autres
- Être respectueux des locaux et du matériel mis à disposition
- Ne pas sortir du périmètre établi par l'équipe d'animation

Inscription :

A chaque inscription les familles doivent fournir auprès de la direction du centre de loisirs :

- la fiche sanitaire de liaison dûment complétée et signée,
- les photocopies des pages de vaccination du carnet de santé,
- la fiche de renseignements dûment complétée et signée,
- une attestation d'assurance (responsabilité civile),
- un justificatif du régime d'affiliation aux prestations familiales.

Ce dossier d'inscription doit être remis dans les plus brefs délais au centre de loisirs.

LE CADRE, LES REGLES, LA LOI

Le directeur et son équipe sont garants du respect des règles établies au sein du centre. A l'extérieur, l'équipe veillera à respecter les consignes supplémentaires (prestataire d'activité, code de la route...) pour garantir la sécurité des enfants et le respect des autres.

Le cadre fixé doit permettre :

Aux enfants :

- de se sentir en sécurité.
- de comprendre les limites posées et apprendre à les respecter.
- de discuter avec l'adulte sur le respect ou non-respect des règles, sur la loi.

A l'équipe d'encadrement :

- de travailler de manière cohérente par rapport au projet, de travailler en adéquation avec le projet.
- d'adopter un discours commun face aux comportements rencontrés.
- d'affirmer son rôle d'adulte référent, garant de la sécurité et de la loi.

La démarche à suivre en cas de non-respect d'une règle :

- chercher à savoir ou comprendre ce qui s'est passé.

- discuter calmement avec l'enfant ou les enfants concernés un peu à l'écart du reste du groupe. (la discussion avec l'enfant n'est pas un débat public),
- mesurer la gravité de l'acte pour chercher une solution de réparation ou une sanction adaptée. (la discussion avec un enfant est déjà un acte important de réparation),
- déléguer au collègue ou au directeur la prise en charge de l'enfant si on ne se sent pas capable de le faire.

Ne pas faire ou dire :

- crier fort, puis très fort, puis très très fort (vous allez vous fatiguer avant les enfants et cela ne servira à rien),
- ne dites pas : fais ce que je dis, mais pas ce que je fais (vous devez vous-mêmes respecter les règles !),
- ne donnez pas une sanction disproportionnée par rapport à l'acte,
- n'annoncez pas une sanction à l'enfant qui ne sera pas tenue (mieux vaut ne rien dire du tout)
- ne pas brimer, dévaloriser, insulter ou humilier l'enfant, ce n'est pas tolérable !

Il est normal que les enfants se confrontent aux règles et au cadre posé. Ils vont tester notre capacité à être crédible. La cohérence de l'équipe est essentielle pour que l'enfant trouve des repères fixes et sécurisants qui lui permettront de trouver sa place et de se sentir bien.

LES POINTS NON-NEGOCIABLES

- L'animateur ne doit pas fumer en présence des enfants.
- L'animateur ne doit pas frapper un enfant ou l'humilier.
- L'animateur doit être assidu dans son travail : retard ou absence non justifiés.
- L'animateur doit adhérer au projet pédagogique.
- Le téléphone portable doit rester un moyen de communication et de prévention aux sorties mais non une distraction personnelle !!!

III. Mercredis Loisirs, vacances et Accueil Périscolaire

a. Objectifs généraux

Objectifs généraux, objectifs opérationnels et moyens :

Objectifs Éducatifs : Participer à la construction individuelle de l'enfant par la vie en collectivité, en privilégiant le bien-être, le respect d'autrui, le civisme et la lutte contre toute forme de discrimination.

Objectifs Opérationnels : Permettre à chacun d'expérimenter le « Vivre ensemble » tout en prenant en compte l'individualité de chacun dans le groupe.

Le 20 novembre 2019 nous célébrons les 30 ans de la [Convention internationale des droits de l'enfant](#). (CIDE). Elle a été adoptée à l'unanimité par les Etats membres des Nations Unies en 1989. Elle constitue le premier traité international juridiquement contraignant concernant les droits de l'enfant.

Il est donc important pour nous de mettre en place des ateliers permettant à l'enfant de connaître ses droits mais aussi de prendre conscience de la différence entre chaque enfant.

Un accueil de Loisirs est l'occasion pour les enfants de découvrir ce qu'est le vivre ensemble, ce que cela implique, vis-à-vis des droits et des devoirs.

Nous veillerons à faire en sorte que la notion de « respect » soit concrète dans la vie de tous les jours, concernant plusieurs domaines :

- Le respect de l'autre (par le dialogue et le respect de la parole, le respect de l'intégrité physique de chacun)

- Le respect de la nature (par le tri sélectif, la sensibilisation à l'écocitoyenneté)
- Le respect du matériel
- Le respect de soi (hygiène, écoute de ses besoins, expression verbale)

Nous mettrons en place des activités ayant un projet commun, comme des sports collectifs, des activités créatives communes ...

Moyens :

- Mobile politesse
- Atelier avec Val éco
- Poubelles de tri papiers
- Poubelles tri tables repas
- Tableau récap pesées
- Atelier « Les p'tites Frimousses » avec l'UNICEF
- Les « Pères Noël vert » avec le secours populaire
- Réflexion autour de livres
- Mise en place de jeux de coopérations
- Inter centre
- Intergroupes
- Intergénérationnel
- Mise en place d'un parrain pour les nouveaux arrivants
- Jardin pédagogique
- Réflexion sur « planter un arbre par les enfants »
- Mises en place de Pictogrammes pour les petits dans les sanitaires
- Mise en place de passeport, charte et permis de bonne conduite.

Objectifs Éducatifs : Permettre aux enfants de vivre de vrais temps de Loisirs et/ou de vacances selon leurs attentes au sein des structures existantes.

Objectifs Opérationnels :

- Offrir des situations qui permettent à l'enfant une liberté de choix dans sa manière de vivre ses journées du mercredi, ses vacances et en APS.
- L'enfant est capable de participer au rangement (table de repas, matériels d'activités) et de gérer ses affaires personnelles et ses passages aux toilettes.

Notre but est d'accompagner les enfants dans leur prise d'autonomie afin qu'ils puissent se construire, vivre leurs propres expériences et affirmer leur propre choix dans les temps informels. Mais aussi au sein des activités, en favorisant l'esprit d'équipe et en approfondissant la coopération lors des jeux collectifs et en les amenant à établir des stratégies de jeux.

Moyens :

- Montrer comment faire, puis faire avec, observer et enfin réaliser seul.
- Possibilité de ne pas participer à une activité et d'en mener une autre dans la mesure du possible
- Mise en place de coins permanents où l'enfant peut aller librement (lecture, dessin, jeux)
- Mise en place d'ateliers divers et variés (1 par animateur + 1 en autonomie)
- Mises à disposition de matériels de rangement
- Pictogrammes sur les bacs de rangement
- Pictogrammes dans les toilettes pour le nettoyage des mains ...
- Portes manteaux personnalisés
- Drapeau ou autre outil pour une autonomie dans la régulation du bruit

- Ticket de sortie pour les plus grands
- Prendre le temps d'expliquer aux plus jeunes
- Self pour les grands et demi self pour les plus petits
- Tableau de responsabilités
- Étiquettes bac pour les lits et les doudous

Objectifs Éducatifs : Promouvoir l'investissement citoyen l'éveil, l'accès à la culture, au savoir et à la connaissance.

Objectifs Opérationnels : Susciter la curiosité et développer le sens de la créativité

Moyens : La découverte de notre environnement, l'éveil à la culture, l'envie d'apprendre, de découvrir, de créer, amène l'enfant à se construire, à développer un vrai sens critique, à affirmer ses choix et à s'épanouir. C'est notre rôle de l'accompagner dans ses apprentissages

Einstein disait de lui même : Je n'ai pas de talent particulier, je suis simplement passionnément curieux ! Il avait cette capacité à voir ce qui ne pouvait pas être vu à l'œil nu et à s'interroger sur ce qui n'était pas encore connu.

La curiosité et la créativité sont souvent emmêlées de manière inextricable. C'est l'habitude de se demander "Pourquoi" et "Et si...".

Il est commun de dire que les enfants sont naturellement curieux. Pourtant, cette habileté naturelle et spontanée disparaît au fur et à mesure qu'ils grandissent.

Ken Robinson explique que les personnes les plus douées pour la **pensée divergente** sont... les enfants de moins de 5 ans ! Les personnes les plus créatives au monde sont les enfants de maternelle !

Il décrit un test mené pour évaluer le potentiel en termes de pensée divergente : **98% des enfants de moins de 5 ans évalués sont considérés comme des génies en termes de pensée divergente.** Ce pourcentage diminue régulièrement quand les enfants vieillissent.

- Respecter la chronobiologie de chaque enfant
- S'émerveiller et prendre le temps
- Poser des questions et alimenter la source des "pourquoi"
- Passer autant de temps que possible dehors au contact de la nature
- Soutenir et encourager les passions
- Explorer, faire des expériences et créer
- Autoriser les erreurs
- Le jeu libre et ouvert
- Mettre en place des projets avec les enfants pour l'année
- Favoriser les activités imaginaires et d'expression
- Développer la motricité à travers des activités sportives et motrices.

Déroulement de la journée

Fonctionnement :

La vie quotidienne au centre concerne l'ensemble des temps qui rythment la journée du centre et qui ne sont pas directement des temps d'animation de loisirs.

Pour chacun de ces temps, il est nécessaire de prévoir une organisation permettant d'une part le bon fonctionnement quotidien et d'autre part, de considérer ces temps comme des moments d'apprentissage des règles de vie.

L'accueil du matin et le pointage :

De 8h00 à 9h00 pendant les vacances d'été et de 7h30 à 9h00 les mercredis et les petites vacances, il se déroule dans la grande salle de l'ALSH et il est assuré par des animateurs.

Ce temps permet de rencontrer les parents, de prendre connaissance des consignes ou remarques données, d'informer sur la journée, de récupérer les papiers...

Ce temps permet à l'enfant de commencer sa journée tranquillement, et de la terminer de la même manière. L'enfant peut lire, dessiner, discuter, jouer à des jeux de société. L'animateur n'organise pas spécifiquement d'animation, mais il est présent avec les enfants et peut l'aider ou stimuler l'échange. C'est aussi le moment des petits chagrins du matin qu'il faudra calmer après le départ de papa ou maman. C'est également un temps d'échange avec les parents.

L'accueil du soir :

L'accueil débute à 17h et se termine à 18h30. Ce temps est assuré par au moins deux personnes (directeur/animateur). Le matin comme le soir, l'accueil est réalisé dans l'espace ALSH.

Le repas, le goûter :

Les repas sont pris au restaurant scolaire.

Le rôle de l'équipe est de s'assurer que les enfants mangent correctement tout en faisant partager le plaisir de goûter et de manger. Sans forcer l'enfant à manger, il est important de veiller à une bonne alimentation de chacun. Nous restons vigilants aux régimes alimentaires.

Le goûter est pris entre 16h00 et 16h30. Nous veillons également à ce que le goûter soit consistant, sans pour autant être excessif.

Les activités :

Chaque matin les enfants choisiront l'activité qu'ils souhaitent faire en s'inscrivant sur le tableau. Une activité par animateur est proposée, nous privilégions les ateliers divers (sportif, manuel...), l'après-midi le fonctionnement sera le même avec d'autres activités.

La toilette :

Nous devons veiller en permanence à assurer l'hygiène et la propreté des enfants. Les tout petits seront systématiquement accompagnés pour se laver les mains et passer aux toilettes.

Les animateurs veilleront à ce que les plus grands se lavent bien les mains avant et après le repas ainsi qu'au goûter.

Les soins :

Ils seront assurés par le directeur, l'adjoint ou l'animateur référent sanitaire. Lors de tous déplacements, les animateurs prendront systématiquement la trousse de secours, la liste des enfants et les numéros d'urgence.

En résumé :

Il est important de considérer ces différents temps de vie quotidienne comme étant aussi importants que toutes les activités de loisirs. L'animateur a un rôle à tenir, et doit être soucieux du respect des règles

(d'hygiène, de sécurité, d'équilibre alimentaire...) pour que l'enfant comprenne toute l'importance de ces moments vécus dans la journée.

Les mini-camps et les séjours

Afin de permettre aux enfants de partir en vacances et de découvrir de nouveaux milieux, nous organisons des mini-camps et des séjours pendant les vacances d'été.

Ils sont ouverts à une certaine tranche d'âge, en fonction des activités et destinations proposées.

L'équipe d'encadrement

Les dispositions relatives aux normes d'encadrement des mineurs en centres de loisirs à l'occasion des vacances scolaires sont fixées par le décret n°2002-883 du 3 mai 2002 (articles 12 à 22).

Les effectifs requis :

- Accueil de mineurs de moins de 6 ans : 1 animateur pour 8 mineurs maximum

- Accueil de mineurs de plus de 6 ans : 1 animateur pour 12 mineurs maximum

(50 % qualifiés, 30 % stagiaires, 20 % non qualifiés)

L'équipe est composée d'un directeur, d'un directeur adjoint, d'animateurs. Elle est constituée autour d'un projet commun et préparant ensemble le centre et les mini-camps ou séjours.

b. Activités

Les activités proposées par l'équipe d'animation doivent permettre de répondre d'une part, aux objectifs éducatifs fixés, d'autre part, de tenir compte des réalités matérielles, humaines, financières et être adaptées aux envies et rythmes de l'enfant.

Le centre de loisirs étant un lieu d'apprentissage et de découverte, le champ d'activités proposé pourra être très large et varié. Pour autant, il peut être intéressant de mettre à profit les compétences de l'équipe, ou des associations locales et autres professionnels au service du projet, et de mener un projet d'activités sur plusieurs séances.

L'activité n'est pas une fin en soi, il est important de bien comprendre que le sens de notre action se situe avant tout dans des préoccupations éducatives et relationnelles. C'est pourquoi, l'activité proposée permettra de valoriser l'enfant.

L'équipe d'animation disposera de fiches actions (**projet d'activité, projet d'animation**) qui permettront de définir le but recherché et d'organiser de manière très précise l'activité en question.

L'activité doit tenir compte du rythme de l'enfant et être cohérente par rapport à la journée, ou à la semaine proposée.

Il ne faut pas oublier que l'enfant est avant tout en vacances, et que le centre de loisirs, même s'il peut faire découvrir de nouvelles activités, doit tenir compte de ce que veut l'enfant, de son rythme et de ses capacités.

Le programme d'activités sera réalisé en réunion d'équipe, et un programme sera ensuite diffusé aux parents.

Les enfants seront bien évidemment associés à la réalisation de ce programme dans la mesure du possible.

Les animateurs organiseront des moments de discussion avec les enfants afin de connaître leurs envies et éventuellement modifier et adapter si possible l'activité proposée.

Les activités doivent avoir pour objectif l'épanouissement de l'enfant. Il doit donc y participer de manière volontaire et non y être contraint. Il s'agira pour l'équipe d'animation de trouver les moyens d'accompagner les

enfants dans la réalisation de l'activité, de les aider à faire, de trouver les mots pour les encourager à participer, mais en aucun cas les obliger.

Organisation et propositions des activités pour l'année 2019/2020 :

- ✓ Vacances d'automne
 - Halloween au Mexique
- ✓ Vacances de février
 - En attente des animateurs
- ✓ Vacances d'avril et été
 - En attentes des animateurs
- ✓ Camps

Des mini-camps sont proposés pendant les vacances d'été, nous mettrons en place des camps de 4 jours et 3 nuits pour cette année.

Pour les – de 6 ans une nuitée dans les locaux où sur une autre structure de loisirs.

- ✓ Mercredis
 - Ateliers aux choix
 - Nature
 - Aménage ton centre
 - Jardin pédagogique
 - Bassin pour poissons
 - Grands jeux
 - Activités récup
 - Les supers héros
 - En attente pour le second et dernier trimestre.

Les activités et ateliers ci-dessus ne sont pour l'instant que des propositions.

c. OUTILS D'EVALUATIONS

Tous les objectifs que nous nous sommes fixés dans ce projet devront être évalués tout au long du séjour à travers :

- ◆ **La mise en place d'une réunion par semaine.** Cette réunion pourra avoir lieu en grand groupe ou en demi-groupe, afin de contribuer au bon fonctionnement de l'accueil de Loisirs Sans Hébergement. Elle sert aussi bien à préparer des projets ou des sorties qu'à donner son avis sur l'organisation des journées ou faire part d'éventuels problèmes rencontrés que ce soit avec les enfants ou les animateurs ou bien avec l'équipe de direction.
- ◆ **La mise en place d'évaluations individuelles.** Ce sont des temps de rencontres et d'échanges avec l'équipe de direction, ainsi que l'occasion de faire un bilan de son intervention
- ◆ **La mise en place d'un suivi de formation pour les stagiaires BAFA.** Il s'agira de réunions entre l'équipe de direction et le stagiaire afin d'évaluer son intervention.

IV. Outils

a. Fiche de suivi sanitaire

Cadre général

Suivi sanitaire

Le directeur désigne un des membres de son équipe d'encadrement dans l'emploi d'**assistant sanitaire**. Il est titulaire du PSC1 pour les séjours de vacances.

La fiche sanitaire de liaison en tant qu'imprimé type préétabli n'a plus un usage obligatoire et ne peut être exigée. Cependant, les parents sont tenus de fournir "**un document attestant que le mineur a satisfait aux obligations fixées par la législation relative aux vaccinations**" ainsi que des "renseignements d'ordre médical" dont la nature et la liste sont fixées par l'arrêté du 20 février 2003.

Médicaments et traitement

Aucun médicament ne peut être administré à un mineur sans prescription médicale. Le responsable légal de l'enfant fournira en plus des médicaments marqués au nom de l'enfant, l'ordonnance. Les médicaments seront conservés dans un contenant fermant à clef sauf si la nature du traitement impose qu'il soit en permanence à la disposition de l'enfant.

Pharmacie et trousse de premiers secours

Elle est adaptée au nombre d'enfants et à l'activité pratiquée. Son contenu doit permettre de soigner les égratignures et petites plaies.

Vaccination

L'obligation de vaccination concerne non seulement les mineurs accueillis mais aussi les personnels participants à l'accueil. Les vaccins obligatoires sont contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite.

b. Fiche de projet

Le projet d'animation est **élaboré par l'équipe d'encadrement**

Sur la base du projet pédagogique et **en concertation avec les enfants**, il s'agit de **traduire les objectifs et les moyens généraux en un ensemble d'activités autour d'un thème central**. Le projet d'animation est spécifique à un séjour donné voire même à une tranche d'âge si il y en plusieurs.

Le projet d'animation peut également **influencer sur le projet de fonctionnement du séjour** (rythme du séjour, journée type, organisation, règles de vie, locaux, espaces, temps, activités).

Numéros utiles

Pompier : 18 ou 112

Samu : 15

Enfant maltraité : 119

Gendarmerie : 17

Mairie : 02.54.79.96.38

ALSH : 02.54.79.89.73

Direction : 06.72.98.27.30

Allô enfance en danger : 119

Maison de santé de Cheverny : 02.54.79.96.80

Docteur Collard-Lalle : 02.54.58.88.54

Docteur Cottin : 02.54.79.98.18

Docteur Jollivet : 02.54.79.95.25

